

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 12-août-2016

Date de révision 31-juil.-2018

Numéro de révision 4

EGHS / Français (French)

## Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** KonductoMet  
**Codes produit** 20-3375-016, 20-3375-400  
**Numéro de FDS** 1341068\_E  
**Nom chimique**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Laboratory Use Only.  
**Utilisations déconseillées** Aucune information disponible.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant** ITW Test & Measurement GmbH  
**Adresse du fabricant** Boschstraße 10  
73734 Esslingen am Neckar / GERMANY  
www.buehler-met.de www.buehler.fr www.buehler.co.uk  
**Numéro de téléphone** +49 (0) 711 4904690-0  
**Adresse e-mail** lab.eu@buehler.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Global Access Code: 334545  
Americas: +1 760 476 3962  
Middle East/Africa: +1 760 476 3959  
UK: +44 8 08 189 0979  
Europe: +1 760 476 3961  
Asia Pacific: +1 760 476 3960

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 2 - (H341)
Cancérogénicité	Catégorie 1A - (H350)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 - (H373)

**2.2. Éléments d'étiquetage****Mention d'avertissement****Danger****Mentions de danger**

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H350 - Peut provoquer le cancer

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P260 - Ne pas respirer les poussières

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible

**Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1 Substances**

Sans objet.

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	N° CE	CAS-No	Weight-%	Classification selon le règlement (CE)	Numéro d'enregistrement
--------------	-------	--------	----------	--	-------------------------

				n° 1272/2008 [CLP]	t REACH
Phenol-formaldehyde polymer	-	9003-35-4	30 - 40%	Aucune donnée disponible	
Graphite	231-955-3	7782-42-5	30 - 40%	Aucune donnée disponible	
Glass, oxide	266-046-0	65997-17-3	20 - 30%	Aucune donnée disponible	
Methenamine	202-905-8	100-97-0	0 - 10%	Flam. Sol. 2 (H228) Skin Sens. 1 (H317)	
Quartz	238-878-4	14808-60-7	0 - 3%	STOT RE 1 (H372) Carc. 1A (H350)	
C.I. Solvent Black 7	-	8005-02-5	0 - 3%	Aucune donnée disponible	
Phenol	Present	108-95-2	< 1%	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Skin Corr. 1B (H314) STOT RE 2 (H373) Muta. 2 (H341) Acute Tox. 3 (H331)	

### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1\%$  (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	CAS-No	Liste candidate des substances SVHC
Phenol-formaldehyde polymer	9003-35-4	-
Graphite	7782-42-5	-
Glass, oxide	65997-17-3	-
Methenamine	100-97-0	-
Quartz	14808-60-7	-
C.I. Solvent Black 7	8005-02-5	-
Phenol	108-95-2	-

## Section 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas respirer les poussières. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène.
<b>Contact avec la peau</b>	Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Contact oculaire</b>	Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à

l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas frotter les zones touchées.

**Ingestion**

NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours**

Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Symptômes**

Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticair. Sensation de brûlure. Toux et/ ou respiration sifflante. Difficultés respiratoires.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Note au médecin**

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

**Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Moyens d'extinction appropriés** Aucune information disponible.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****Dangers spécifiques dus au produit chimique**

Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**5.3. Conseils aux pompiers****Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions individuelles**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter toute génération de

poussières. Ne pas respirer les poussières.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

**Référence à d'autres sections** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas respirer les poussières. Éviter toute génération de poussières. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Ne pas respirer les poussières. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## **Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Graphite 7782-42-5	-	STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> STEL: 12 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	-
Quartz 14808-60-7	-	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	-
Phenol 108-95-2	S* TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m <sup>3</sup> TWA 7.8 mg/m <sup>3</sup> TWA 2 ppm	STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 ppm TWA: 7.8 mg/m <sup>3</sup> Sk*	TWA: 2 ppm TWA: 7.8 mg/m <sup>3</sup> * STEL: 4 ppm STEL: 15.6 mg/m <sup>3</sup>	vía dérmica* STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> S*
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Graphite 7782-42-5	-	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>
Glass, oxide 65997-17-3	-	TWA: 1 fiber/cm <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 fiber/cm <sup>3</sup>	-
Quartz 14808-60-7	-	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.075 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
Phenol 108-95-2	TWA: 2 ppm TWA: 7.8 mg/m <sup>3</sup> pelle*	STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m <sup>3</sup>	H* TWA: 8 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m <sup>3</sup> iho*	TWA: 1 ppm TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> H*
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Graphite 7782-42-5	STEL 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 4.0 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1.0 mg/m <sup>3</sup> TWA: 6.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 4 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup> STEL: 8 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> STEL: 12 mg/m <sup>3</sup>
Methenamine 100-97-0	-	-	TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> STEL: 6 mg/m <sup>3</sup>	-
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4.0 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.9 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
Phenol 108-95-2	H* STEL 4 ppm STEL 16 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m <sup>3</sup>	H* STEL: 5 ppm STEL: 19 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 ppm TWA: 19 mg/m <sup>3</sup>	P* STEL: 16 mg/m <sup>3</sup> TWA: 7.8 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 ppm TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> H* STEL: 3 ppm STEL: 12 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m <sup>3</sup> Sk*

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle**

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Phenol 108-95-2	-	-	Urine : 250 mg/g creatinine	120	120 mg/g
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Phenol 108-95-2	-	-	-	1.3	-
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Phenol 108-95-2	-	250	-	-	120 mg/g creatinine

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants appropriés. Gants imperméables.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Granuleux	
<b>Aspect</b>	Noir	
<b>Odeur</b>	Caractéristique	
<b>Couleur</b>	Aucune information disponible	
<b>Odor Threshold</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques Méthode</b>
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point de fusion / congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point / intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Négligeable	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)

Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)

## 9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
VOC Content (%)	Sans objet
Densité de liquide	Aucune information disponible
Densité apparente	Aucune information disponible
Granulométrie	Aucune information disponible
Distribution granulométrique	Aucune information disponible

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges statiques	Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses**      Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur excessive.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, Bases fortes, Agents comburants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

## Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Informations sur le produit

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Toxique par
-------------------	---



inhalation. (d'après les composants).

**Contact oculaire** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Irritant pour les yeux. (d'après les composants). Provoque une sévère irritation des yeux.

**Contact avec la peau** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Provoque une irritation cutanée. Toxique par contact cutané.

**Ingestion** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Nocif en cas d'ingestion. (d'après les composants).

### Informations sur les effets toxicologiques

**Symptômes** Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiments. Toux et/ ou respiration sifflante. Difficultés respiratoires.

### Mesures numériques de toxicité

#### Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	677.00 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	630.00 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	700.00 ppm
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	0.50 mg/L
ETAmél (inhalation-vapeurs)	3.00 mg/L

#### Toxicité aiguë inconnue

- 99 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue
- 90 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion
- 99 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané
- 99 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz)
- 99 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur)
- 99 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

Nom chimique	LD50 Oral	LD50 Dermal	CL50 par inhalation
Phenol-formaldehyde polymer	> 5 g/kg ( Rat )	> 2 g/kg ( Rat )	
Methenamine	= 9200 mg/kg ( Rat )		
Quartz	= 500 mg/kg ( Rat )		
Phenol	= 317 mg/kg ( Rat ) = 340 mg/kg ( Rat )	= 630 mg/kg ( Rabbit )	= 316 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour la peau.

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour les yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Aucune information disponible.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme mutagènes.

Nom chimique	UE - Annexe VI, mutagènes
Phenol	Muta. 2

<b>Cancérogénicité</b>	Voir la section 2 pour la classification des dangers en fonction des informations sur les composants.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - exposition unique</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Danger par aspiration</b>	Aucune information disponible.

## Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### Écotoxicité

Nom chimique	Toxique pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les micro-organismes	Daphnia magna (Puce d'eau)
Methenamine		96h LC50: 44600 - 55600 mg/L (Pimephales promelas)	-	48h EC50: 29868 - 43390 mg/L
Phenol	96h EC50: = 46.42 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) 96h EC50: 0.0188 - 0.1044 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) 72h EC50: 187 - 279 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	96h LC50: 11.9 - 50.5 mg/L (Pimephales promelas) 96h LC50: 20.5 - 25.6 mg/L (Pimephales promelas) 96h LC50: = 32 mg/L (Pimephales promelas) 96h LC50: 5.449 - 6.789 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96h LC50: 7.5 - 14 mg/L	EC50 21 - 36 mg/L 30 min EC50 = 23.28 mg/L 5 min EC50 = 25.61 mg/L 15 min EC50 = 28.8 mg/L 5 min EC50 = 31.6 mg/L 15 min	48h EC50: 4.24 - 10.7 mg/L 48h EC50: 10.2 - 15.5 mg/L

		(Oncorhynchus mykiss) 96h LC50: 4.23 - 7.49 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96h LC50: 5.0 - 12.0 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96h LC50: 11.9 - 25.3 mg/L (Lepomis macrochirus) 96h LC50: = 11.5 mg/L (Lepomis macrochirus) 96h LC50: = 13.5 mg/L (Lepomis macrochirus) 96h LC50: 34.09 - 47.64 mg/L (Poecilia reticulata) 96h LC50: = 31 mg/L (Poecilia reticulata) 96h LC50: = 27.8 mg/L (Brachydanio rerio) 96h LC50: = 0.00175 mg/L (Cyprinus carpio) 96h LC50: 33.9 - 43.3 mg/L (Oryzias latipes) 96h LC50: 23.4 - 36.6 mg/L (Oryzias latipes)		
--	--	---	--	--

## 12.2. Persistence et dégradabilité

**Persistence et dégradabilité** Aucune information disponible.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Bioaccumulation

Nom chimique	Log Pow
Phenol	1.5

## 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Graphite	
Glass, oxide	Sans objet
Methenamine	
Phenol	Sans objet

## 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes                      Aucune information disponible.

### Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés                      Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés                      Aucune information disponible.

### Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>IMDG</b>	NON RÉGLEMENTÉ
14.1 Numéro ONU	Not Regulated
14.2 Nom d'expédition	NON RÉGLEMENTÉ
14.3 Hazard Class (select)	NON RÉGLEMENTÉ
14.4 Packing Group (select)	NON RÉGLEMENTÉ
14.5 Polluant marin	Sans objet
Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Aucune information disponible
<b>RID</b>	NON RÉGLEMENTÉ
14.1 N° ONU	NON RÉGLEMENTÉ
14.2 Nom d'expédition	NON RÉGLEMENTÉ
14.3 Classe de danger	NON RÉGLEMENTÉ
14.4 Groupe d'emballage	NON RÉGLEMENTÉ
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
<b>ADR</b>	NON RÉGLEMENTÉ
14.1 N° ONU	NON RÉGLEMENTÉ
14.2 Nom d'expédition	NON RÉGLEMENTÉ
14.3 Classe de danger	NON RÉGLEMENTÉ
14.4 Groupe d'emballage	NON RÉGLEMENTÉ
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
<b>IATA</b>	NON RÉGLEMENTÉ
14.1 Numéro ONU	NON RÉGLEMENTÉ
14.2 Nom d'expédition	NON REGULATED
14.3 Hazard Class (select)	NON RÉGLEMENTÉ
14.4 Packing Group (select)	NON RÉGLEMENTÉ
14.5 Danger pour	Oui

l'environnement  
 14.6 Dispositions spéciales      Aucun(e)

### Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**IMDG**                                  NON RÉGLEMENTÉ  
 14.1 Numéro ONU                    Not Regulated  
 14.2 Nom d'expédition            NON RÉGLEMENTÉ  
 14.3 Hazard Class (select)      NON RÉGLEMENTÉ  
 14.4 Packing Group (select)      NON RÉGLEMENTÉ  
 14.5 Polluant marin                Sans objet  
     Danger pour l'environnement    Oui  
 14.6 Dispositions spéciales      Aucun(e)  
 14.7 Transport en vrac            Aucune information disponible  
 conformément à l'annexe II de la  
 convention MARPOL et au  
 recueil IBC

**RID**                                    NON RÉGLEMENTÉ  
 14.1 N° ONU                        NON RÉGLEMENTÉ  
 14.2 Nom d'expédition            NON RÉGLEMENTÉ  
 14.3 Classe de danger            NON RÉGLEMENTÉ  
 14.4 Groupe d'emballage        NON RÉGLEMENTÉ  
 14.5 Danger pour  
 l'environnement                Oui  
 14.6 Dispositions spéciales      Aucun(e)

**ADR**                                    NON RÉGLEMENTÉ  
 14.1 N° ONU                        NON RÉGLEMENTÉ  
 14.2 Nom d'expédition            NON RÉGLEMENTÉ  
 14.3 Classe de danger            NON RÉGLEMENTÉ  
 14.4 Groupe d'emballage        NON RÉGLEMENTÉ  
 14.5 Danger pour  
 l'environnement                Oui  
 14.6 Dispositions spéciales      Aucun(e)

**IATA**                                  NON RÉGLEMENTÉ  
 14.1 Numéro ONU                    NON RÉGLEMENTÉ  
 14.2 Nom d'expédition            NON REGULATED  
 14.3 Hazard Class (select)      NON RÉGLEMENTÉ  
 14.4 Packing Group (select)      NON RÉGLEMENTÉ  
 14.5 Danger pour  
 l'environnement                Oui  
 14.6 Dispositions spéciales      Aucun(e)

### Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

**France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Phenol-formaldehyde polymer 9003-35-4	RG 43	-
Graphite 7782-42-5	RG 16 RG 25	-
Glass, oxide 65997-17-3	RG 42	-
Quartz 14808-60-7	RG 25	-
Phenol 108-95-2	RG 14	-

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

**Polluants organiques persistants**

Sans objet.

**Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)**

H2 - TOXICITÉ AIGUË

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet.

**Inventaires internationaux**

<b>TSCA</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>DSL/NDSL</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>EINECS/ELINCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>ENCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>IECSC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>KECL</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>PICCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>AICS (Australie)</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.

**Légende**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

## Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H228 - Matière solide inflammable  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
 H301 - Toxique en cas d'ingestion  
 H311 - Toxique par contact cutané  
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation  
 H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques par inhalation  
 H331 - Toxique par inhalation  
 H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

#### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

#### Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	-	Désignation « Peau »

#### Principales références de la littérature et sources de données

[www.ChemADVISOR.com/](http://www.ChemADVISOR.com/)

Date d'émission 01-mars-2017

Date de révision 31-juil.-2018

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006.

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.



*Le fournisseur identifié ci-après a généré la présente FDS à l'aide du modèle UL SDS. UL n'a pas testé, certifié ni approuvé la substance décrite dans la présente FDS, et toutes les informations de la présente FDS proviennent du fournisseur ou ont été reproduites de sources réglementaires publiques. UL ne fait aucune déclaration et n'accorde aucune garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations de la présente FDS et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis de l'utilisation desdites informations ou de la substance décrite dans la présente FDS. La mise en page, l'aspect et le format de la présente FDS sont © 2014 UL LLC. Tous droits réservés.*

**Fin de la Fiche de données de sécurité**